 Déclaration préalable à la CAPD du 25 novembre 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Comme chaque année, nous sommes réunis aujourd’hui afin d’examiner les promotions des enseignants du 1er degré du département. Depuis toujours, le SE-UNSA dénonce un système d’avancement profondément injuste et inéquitable. En effet, les 3 rythmes en vigueur, Grand-Choix, Choix et Ancienneté pouvaient engendrer un écart de 10 ans pour intégrer le 11ème échelon (soit plusieurs dizaines de milliers d’euros…) entre deux collègues ayant débuté leur carrière la même année. Avec la mise en œuvre des mesures Parcours Professionnels Carrière et Rémunération à la rentrée 2017, cet écart de 10 années se retrouve divisé par 5 puisqu’un maximum de 2 ans pourra désormais séparer ces 2 collègues avant l’accès au dernier échelon de la classe normale. Le SE-Unsa salue très clairement cette avancée à laquelle on peut ajouter l’accès pour tous à la Hors-Classe pour les collègues ayant déroulé une carrière complète, ou encore l’augmentation des bornes indiciaires. C’est donc clairement une amélioration concrète en termes de rémunération pour tous les enseignants qui se profile à travers l’application de ces mesures.

Le PPCR, c’est également une refonte de l’évaluation des enseignants avec la disparition d’un élément dont la subjectivité était également dénoncée par le SE-Unsa depuis de nombreuses années, à savoir la note. L’évaluation positive, tant vantée en ce qui concerne nos élèves, va donc enfin pouvoir s’appliquer aux enseignants qui, comme les élèves, devront donc en tirer un bénéfice professionnel. Nous devrons revoir les barèmes départementaux pour prendre en compte cette suppression de la note.

Pour autant, toutes ces « bonnes nouvelles » évoquées précédemment se heurtent à une situation actuelle que l’on peut considérer comme critique si on se réfère au sentiment de mal-être professionnel en ce début d’année scolaire que de très nombreux enseignants du département ont rapporté aux délégués du personnel du SE-Unsa. Livret Scolaire Unique, dossier de suivi de l’élève en difficulté, nouveau fonctionnement des ULIS-école, inscription à la formation dans les circonscriptions via GAIA, conseils « écoles-collège » avec maintenant la participation d’enseignants du primaire aux conseils de classe de 6ème,… tel pourrait être l’inventaire à la Prévert de cette rentrée 2016 à l’aune de la Refondation de l’Ecole. Le SE-Unsa le réaffirme ici, cette Refondation était nécessaire lorsque l’on repense à la situation exsangue de l’Education Nationale en 2011. Le SE-Unsa revendique également ouvertement sa participation à cette Refondation et à la philosophie de celle-ci et assume en conséquence son application. Cependant, on mesure aujourd’hui l’ampleur du chantier ainsi que le chemin qui reste à parcourir avant que cette application de textes législatifs n’apporte le bénéfice souhaité au système et à nos élèves. Il ne faudrait donc pas qu’une mise en œuvre au pas de charge, dont nombre d’enseignants peinent à saisir le sens, n’aboutisse à une dérive bien connue du système éducatif français : une surenchère administrative déconnectée de la réalité du terrain. Trop nombreux sont les témoignages d’enseignants qui vivent mal le fait que bien faire son travail aujourd’hui signifie davantage passer du temps à cocher des cases dans des tableaux à l’occasion de concertations diverses au détriment de leur temps de préparation de classe qu’ils ont le sentiment de négliger. Le SE-Unsa tient donc, Monsieur l’Inspecteur d’Académie, à vous alerter sur cette réalité et vous invite à en tenir compte. Monsieur l’Inspecteur d’Académie, les enseignants ont besoin de temps. Du temps pour s’approprier les nouveaux programmes, du temps pour s’approprier sereinement le Livret Scolaire Unique une fois l’efficience de celui-ci concrétisée : Madame la Ministre s’est d’ailleurs exprimée dans ce sens dans un courrier adressé au SE-Unsa dernièrement en écrivant que l’utilisation de cet outil ne pouvait être imposée aux enseignants avant la fin de l’année scolaire. Du temps pour assister aux réunions sur invitation en dehors du temps de service pour les directeurs d’école : ces réunions pourraient être inscrites dans les 18 heures d’animations pédagogiques de circonscription. Etc… Bien sûr, le cadre des 108 heures est régulièrement rappelé… mais nous vous rappelons que les 108 heures sont annuelles et non mensuelles…

Enfin, lors de la CAPD précédente, nous avons traité de la formation continue. Le SE Unsa y a regretté qu’une fois de plus, les enseignants « ordinaires » ne puissent y accéder. Concernant les stages « Accompagner les enseignants en REP » (16D0020014), nous sommes surpris de voir que tous les enseignants ne sont pas concernés. Nous pouvons comprendre que le nombre de collègues retenus dépend des possibilités de remplacement, mais nous aimerions néanmoins connaitre les critères sur lesquels les collègues ont été désignés pour assister au stage: barème ? niveau de classe ? cycle ?

Nous avons bien reçu la liste des collègues convoqués au stage préparatoire à l’entretien pour la liste d’aptitude à la direction d’école. Nous aimerions connaître les critères selon lesquels les IEN ont donné un avis favorable ou non aux collègues qui font actuellement fonction. D’autre part, ce stage de formation continue a eu lieu un mercredi après-midi. Le SE Unsa vous demande la possibilité pour ces collègues de déduire 3h des animations pédagogiques.

Le SE Unsa a manifesté son souhait que le Conseil de Formation soit programmé plus tôt. A la lecture du calendrier prévisionnel, il n’en est rien. Afin d’être associé réellement au PAF, le SE Unsa vous demande de réunir un groupe de travail bien en amont de ce Conseil de Formation : les représentants du personnel sont au contact permanent des collègues, sont force de proposition et peuvent relayer les demandes des équipes pédagogiques.

